

**MAIRIE DE LAFRANÇAISE**

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS**

Le Maire de la Commune de Lafrançaise ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,
VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,
VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 20 mars 2026,
CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Monsieur Franck SEGONNE, 6^{ème} adjoint,

- A R R E T E -

ARTICLE 1. - A compter du 30 mars 2026, Monsieur Franck SEGONNE, 6^{ème} adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants Aménagement urbain, suivi des chantiers et des bâtiments communaux, gestion de l'assainissement et du pluvial.

ARTICLE 2. - Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal et à l'intéressé.

Fait en l'Hôtel de ville de LAFRANCAISE,
Le 26 mars 2026



Le Maire,

T. DELBREIL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.